(La version électronique du Journal de l'Assemblée législative n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 60

le mercredi 7 juin 2000

10 heures

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :
par l'hon. N. Betts :
45, Loi modifiant la Loi sur les emprunts de la province.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Services familiaux et

Secrétariat des affaires autochtones.

Prière.

communautaires puis celles de Services Nouveau-Brunswick, de l'Assemblée législative et du

Sont lus une deuxième fois les projets de loi suivants :

43, Loi sur les jugements canadiens;

44, Loi modifiant la Loi sur l'exécution réciproque des jugements.

Il est ordonné que ces projets de loi soient renvoyés au Comité plénier.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, le président du comité déclare qu'il est 12 h 30 et quitte le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

14 heures

La séance reprend sous la présidence de M. Ashfield.

Après un certain laps de temps, M. Bernard prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Bernard, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi, a adopté plusieurs crédits et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

Voici les crédits dont il est fait rapport :

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ORDINAIRE 2000-2001

MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES Il est résolu que soit accordée à Sa Majesté une somme ne dépassant pas 654 663 000 \$ pour couvrir les dépenses de programmes au compte ordinaire du ministère des Services familiaux et communautaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001.

VOTÉS (\$)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Indemnités des députés et comités 1 914 000 Bureau de l'Assemblée législative 2 341 000 Chefs des partis politiques enregistrés 914 000 Vérificateur général 1 524 000 Bureau du directeur général des élections 938 000 Bureau de l'ombudsman 592 000 Contrôleur du financement politique 798 000

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

Services Nouveau-Brunswick 19 315 000
Provision pour les évaluations foncières 4 861 000
Services d'information foncière 2 760 000

PRÊTS ET AVANCES

MINISTÈRE DES SERVICES FAMILIAUX ET COMMUNAUTAIRES Habitation 7 095 000

FONDS DE ROULEMENT SOLDES MAXIMAUX 2000-2001

AVANCES DE FONDS DE ROULEMENT

Services familiaux et communautaires - remplacement de chèques 200 000

AVANCES DE PETITE CAISSE

Services familiaux et communautaires 8 000

STOCKS

Services familiaux et communautaires 100 000 Assemblée législative 25 000

La	Chambre	adopte	ces	crédits.

La séance est levée à 18 h 30.